

ANNEXES

- **Annexe 1** Diagnostic partagé / Portrait de territoire
Analyse thématique
- **Annexe 2** Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité
locale compétente
- **Annexe 3** Plan d'actions 2027 / 2028 – Moyens mobilisés par chaque
signataire dans le cadre des objectifs partagés
- **Annexe 4** Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la
Ctg
- **Annexe 5** Décision du Conseil Municipal en date du 05 juin 2026





ANNEXE 2 – LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITÉ LOCALE COMPÉTENTE

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

ADMR	
Type de Structure	Adresse de la Structure
ALSH PÉRISCOLAIRE	2 rue de la Charme Hameau de Domois 21600 FÉNAY
ALSH EXTRASCOLAIRE	2 rue de la Charme Hameau de Domois 21600 FÉNAY

VYV3	
Type de Structure	Adresse de la Structure
RPE Voyageur	2 rue de la Charme Hameau de Domois 21600 FÉNAY

ANNEXE 3 – PLAN D' ACTIONS 2027/ 2028 – MOYENS MOBILISÉS PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGÉS

- **Orientation stratégique 1**
Faciliter le parcours des enfants et des jeunes sur la commune
 - **Objectif opérationnel 1.1.**
Poursuivre la politique de qualité d'accueil et adapter l'offre aux besoins des familles
 - **Action 1.1.1 :**
Maintenir l'offre de service ALSH péri et extrascolaire enfance et jeunesse
 - **Action 1.1.2 :**
Améliorer l'information et la réponse apportée aux besoins des familles en matière d'offre d'accueil et de besoins spécifiques
 - **Action 1.1.3 :**
Assurer une continuité éducative dans le cadre du Projet Éducatif du Territoire
- **Orientation stratégique 2 – Maintenir une offre de service Petite Enfance**
 - Objectif opérationnel 2.1.– Favoriser le maintien d'une offre de service RPE
 - **Action 2.1.1 :**
Conforter et valoriser l'offre d'accueil individuel petite enfance

Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Fenay	Nombre d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
Commune B	-3500	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI

Orientation stratégique 1 – Faciliter le parcours des enfants et des jeunes sur la commune

Objectif opérationnel 1.1 – Poursuivre la politique de qualité d'accueil et adapter l'offre aux besoins des familles

Action 1.1.1 : Maintenir l'offre de service ALSH péri et extrascolaire enfance et jeunesse	
Diagnostic	L'offre d'accueil est adaptée à la demande. La commune est passée à la semaine de 4 jours et adapte donc les services en fonction. Le marché public de l'offre extrascolaire et périscolaire se termine à la fin de l'année scolaire.
Public cible	Enfants des familles de la commune
Objectifs opérationnels	Maintenir les places d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire en rapport avec le niveau de demandes des familles. Une vigilance sera portée à la période de transition si le prestataire venait à changer pour la nouvelle année scolaire. Favoriser la communication du projet éducatif des animateurs envers les familles.
Modalités de mises en œuvre	Mobilisation de l'ensemble des partenaires et équipements - Caf : <ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement : Prestation de Service Ordinaire et bonus territoire, le Fonds Public et Territoire, aide aux projets ... - Commune : <ul style="list-style-type: none"> Investissement (travaux et équipements) et fonctionnement
Services mobilisés	Services de la commune
Partenaires sollicités	Caf 21, SDJES, Education Nationale, associations, intervenants extérieurs
Echéances	Durée de la CTG
Indicateurs d'évaluation	- Bilan d'activité des accueils - Nombre d'actions partenariales - Actions d'interconnaissance et/ou engagement des parents dans la structure ALSH.

Action 1.1.2 : Améliorer l'information et la réponse apportée aux besoins des familles en matière d'offre d'accueil et de besoins spécifiques	
Diagnostic	La Commune désire engager une consultation et un recensement concernant les enfants handicapés sur le territoire, afin de poursuivre son travail sur les besoins spécifiques.
Public cible	Enfants porteurs de handicaps
Objectifs opérationnels	Services de la commune, Caf 21, SDJES, Education Nationale, CD21 Poursuivre l'adaptation aux besoins des familles en matière d'accueil péri et extrascolaire. Réaliser un diagnostic plus poussé sur les enfants en situation de handicap sur le territoire afin de développer la qualité des services dits attentionnés (handicap, vulnérabilité familiale) par la formation des encadrants et l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures ALSH.
Modalités de mises en œuvre	- Commune <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins spécifiques • Articulation avec les différents acteurs du domaine de l'éducation - Gestionnaire ALSH <ul style="list-style-type: none"> • Formations du personnel - Caf : <ul style="list-style-type: none"> • Aides légales et extra-légales individuelles • Aides collectives : Bonus territoire, Fonds Public et Territoire (exemple aide aux structures pour l'accueil d'enfant en situation de handicap)
Services mobilisés	Services de la commune
Partenaires sollicités	PARI, CAF, gestionnaire ALSH
Echéances	Durée de la CTG
Indicateurs d'évaluation	- Bilan d'activités des accueils - Recensement et consultation sur le sujet des enfants handicapés

Action 1.1.3 : Assurer une continuité éducative dans le cadre du Projet Educatif du Territoire	
Diagnostic	La commune est passée à la semaine de 4 jours.
Public cible	Enfants scolarisés du territoire
Objectifs opérationnels	Développer une continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous. Favoriser l'accès aux savoirs, à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous. Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité.
Modalités de mises en œuvre	- Mobilisation de l'ensemble des partenaires autour du PEDT - Assurer l'animation et le renouvellement du PEDT et du label Plans mercredis - Caf : <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : PSO et PS bonifiée Plans mercredis, le Fonds Public et Territoire et aide aux projets ... - Commune : <ul style="list-style-type: none"> • Investissement (travaux et équipements) et fonctionnement
Services mobilisés	Services de la commune
Partenaires sollicités	CAF, acteurs du PEDT, professionnels des ALSH, associations, parents d'élèves, écoles
Echéances	Durée de la CTG
Indicateurs d'évaluation	- Bilan annuel - Nombre d'actions partenariales (prévention, citoyenneté, laïcité...) favorisant l'accompagnement de l'enfant

Orientation stratégique 2 – Maintenir une offre de service Petite Enfance

Objectif opérationnel 2.1.- Favoriser le maintien d'une offre de service RPE

Action 2.1.1 : Conforter et valoriser l'offre d'accueil individuel petite enfance	
Diagnostic	Le nombre d'assistantes maternelles sur la commune se maintient, avec une nouvelle arrivée récente. La commune a un nouvel interlocuteur au RPE itinérant.
Public cible	Assistantes maternelles, famille avec enfants de moins de 3 ans
Objectifs opérationnels	Maintien du niveau d'activité des assistantes maternelles sur le secteur. Valoriser le travail des assistantes maternelles. Maintenir une offre sur la commune Relancer une dynamique avec le RPE voyageur pour la promotion du métier d'assistante maternelle.
Modalités de mises en œuvre	Mobilisation de l'ensemble des partenaires autour du parcours des parents à la recherche d'un mode d'accueil Promouvoir monenfant.fr
Services mobilisés	Services de la commune
Partenaires sollicités	Caf 21CD 21
Echéances	Durée de la CTG
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nb d'assistantes maternelles- Nb d'actions du RPE organisés pour les assistantes maternelles du territoire

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

ANNEXE 5 – DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FENAY
EN DATE DU 05 JUIN 2026

